

MAIRIE DE LA SELVE

----- Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 Juin 2019 -----

Présents : Alain LORAIN, Isabelle QUENNESSON, Brigitte JUPIN, Julien CRIJNS, Antoine DURAND, Laurence FOISSY, Bernadette ORFANI, Alice LARCHER, Annie DESIMEUR

Absent excusé : Laurent BRIOIS

A été nommé secrétaire : Brigitte JUPIN

Délibération SIDEN SIAN adhésion du syndicat des eaux de Coucy Les Eppes et de Inchy En Artois

- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter :
 - L'adhésion au SIDEN SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Coucy Les Eppes (Aisne) regroupant les communes de Coucy-Les-Eppes, Courtrizy et Fuisse, Eppes, Marchais, Mauregny-En-Haye, Montaigu et Samoussy avec transfert de la compétence eau potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvements, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)
 - L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'Inchy En Artois avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

Délibération SIDEN SIAN retrait du SIDEN SIAN de la commune d'Auxi Le Château (Pas de Calais)

- Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois, pour la compétence assainissement non collectif sur le territoire de la commune d'Auxi Le Château.

Délibération ADICA réfection du chemin du Jardin Trèfle et rue de Montigny

- Le Conseil Municipal décide :
 - D'autoriser le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA ;
 - De nommer le Maire représentant du pouvoir adjudicateur ;
 - D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché pour un montant prévisionnel inférieur à 90 000,00€ HT comme le prévoit l'article L 2122.21.1 du code des collectivités territoriales ;
 - D'engager une passation du marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret 216-360 du 25/03/2016 ;
 - Que l'appel public à la concurrence sera formalisé :
 - Pour un marché inférieur à 25 000€ HT par :
 - ✓ Une annonce publiée et affichée en mairie
 - ✓ Un envoi de dossier de consultation
 - Pour un marché supérieur à 25 000€ HT par :
 - ✓ Une publication du dossier de consultation sur le profil acheteur de la commune ;
 - Que le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard du seul critère du montant du marché.

Remise des dictionnaires

- La remise des dictionnaires aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 18H00 à la salle des fêtes.

14 Juillet

- Madame Isabelle QUENNESSON informe le conseil que les activités auront lieu le matin.

Questions diverses :

- Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Idoneis a été retenu pour le marché du pôle scolaire pour un coût de 92 880€TTC
- Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il recontactera la société environnement service pour le balayage des caniveaux.
- Monsieur Le Maire informe le conseil qu'un rappel de la législation concernant les chiens sera fait dans le prochain bulletin municipal

Séance levée à 21H04